

Le CERPET, Centre d'Études et de Recherches des Professeurs de l'Enseignement Technique, vient de signer une convention avec l'Intec.

L'objet de cette convention est de permettre aux **enseignants agrégés d'économie et gestion qui le souhaitent**, de bénéficier d'une formation complémentaire assurée par l'Intec, en vue de valider le **Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG)** et de pouvoir ainsi bénéficier du dispositif proposé aux enseignants par l'Ordre des Experts comptable, pour la réalisation du stage d'expertise comptable.

Ce dispositif de formation sera à terme couplé d'un accompagnement spécifique au sein des cabinets comptables pour ceux effectuant déjà le stage d'expertise (donc disposant d'au moins 4 UE du DSCG). Il s'agit d'adapter les missions au regard de la formation suivie à l'Intec et de maximiser les chances de réussite à l'examen du DSCG. Ce dispositif d'accompagnement est d'ores et déjà **prévu pour l'Île de France**.

La formation couvre le programme des **UE 1 (gestion juridique, fiscale et sociale) et UE 4 (comptabilité et audit)** qui ne peuvent pas faire l'objet de dispense pour la validation du **DSCG**.

En cas de réussite aux examens relatifs aux deux unités d'enseignement préparées (soit à l'Intec, soit aux épreuves nationales du DSCG de l'Etat), et sous réserve d'avoir validé toutes les autres UE du DSCG (soit par dispense soit par la procédure VES), l'Intec permettra aux enseignants concernés de devenir **titulaires du DSCG de l'Intec**.

L'Intec s'est engagé à autoriser les enseignants agrégés d'économie et gestion à bénéficier de la modalité tarifaire qui comprend des **supports de cours numériques et 24 heures de web conférences pour chaque unité d'enseignement**. Il y aura ainsi compatibilité entre les obligations professionnelles des enseignants d'une part et celles relatives à la formation aux unités d'enseignement suivies à l'Intec, d'autre part.

Les enseignants pourront bénéficier **du tarif de 200 € par unité d'enseignement**. Les frais d'inscription pédagogique doivent être acquittés à l'Intec dès l'inscription aux unités d'enseignement concernées. Le CERPET collecte les inscriptions et les transmet à l'Intec.

La procédure d'inscription est ouverte et les cours en ligne sont déjà disponibles. Nous vous invitons donc, si vous êtes intéressé par ce dispositif, à **télécharger en ligne**, sur le site de **l'INTEC**, le dossier d'inscription pour l'une ou les deux unités d'enseignement de la formation du DSCG suivantes :

- UE 211 : Gestion juridique, fiscale et sociale (correspondance UE 1 du DSCG)
- UE 214 : Comptabilité et audit (correspondance de l'UE 4 du DSCG)

Ce dossier doit ensuite nous être retourné, accompagné du règlement à l'attention du CNAM-INTEC, à **l'adresse suivante** :

Évelyne CAFFIN
Ministère de l'Éducation nationale
CERPET - Inspection générale de l'Éducation nationale,
110 rue de Grenelle
75 357 Paris Cedex 07

Les demandes doivent obligatoirement transiter par le CERPET,
le dispositif étant réservé aux enseignants agrégés d'économie et gestion.

Nous vous informons également qu'il est de l'intérêt des enseignants de ne pas tarder, d'une part pour disposer du temps nécessaire pour préparer les épreuves, d'autre part pour être à même de respecter les délais pour le rendu des devoirs (le rendu de la quasi-totalité des devoirs permet de bénéficier d'un point de bonus ; pour plus d'information, cf. les modalités de fonctionnement pour la validation des unités d'enseignements sur le site de l'Intec).